

République Française - Département de la Moselle

Ville de Serémange-Erzange

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**
DE LA VILLE DE **SEREMANGE-ERZANGE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt cinq du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le dix huit octobre deux mil dix-huit.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK S.	X				MOSELE B.		X		Excusé	MENTION F.		X	X	PEREZ N.
SASSELLA S.	X				POJER M.F.		X	X	OSTER A.	LALY Y.	X			
OSTER A.	X				METZGER P.	X				MARCONATO N.	X			
SARRA A.M		X	X	SANTINON C.	VASCO P.	X				RAFASCHIERI M.	X			
GORETTI J.B	X				SANTORO N.		X		Excusé	LUCCHESI E.	X			
PEREZ N.	X				DUMINY C	X				GUEDRA C.	X			
KHACHEI A.		X	X	SASSELLA S.	DI MARCO		X	X	GORETTI J.B	NICOLAS C.	X			
SANTINON C	X				EDLER N.		X	X	WOEFFLER R.	WAX M.	X			
TRUSCELLO S	X				WOEFFLER R.	X				LEBER C.	X			

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LALY YANNICK
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 25

Désignation d'un secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. (...)* ».

M. LALY est désigné pour remplir ces fonctions.

1) Débat sur le PADD du PLU

Madame BARBU, du bureau d'études ITB (Metz), présente le projet de PADD.

Le calendrier prévisionnel du PLU est le suivant :

- janvier 2019 : arrêt du projet par le conseil municipal
- septembre 2019 : approbation du PLU par le conseil municipal

Le débat est ensuite ouvert par Madame GUEDRA, qui relève le montant de l'étude, à savoir 46 000 €, pour un document que son groupe demande depuis 10 ans. Elle considère que la collectivité a perdu un temps durant lequel l'urbanisation n'a pu être maîtrisée.

Monsieur le Maire répond que l'élaboration d'un PLUi aurait permis de partager le coût du document. Malheureusement, seules Nilvange et Serémange-Erzange étaient d'accord pour ce projet commun. Les autres craignaient probablement de perdre leurs prérogatives. Aujourd'hui, peu de terrains sont encore à urbaniser. Il sera nécessaire d'agir sur les logements privés vacants. Le maire répond encore à Madame GUEDRA qu'il n'a, pour le moment, aucun contact avec ces propriétaires privés.

Madame WAX pense que le PLU n'aura aucun impact sur la vacance et l'urbanisation irrégulière. Selon elle, il ne favorise pas la négociation.

Monsieur le Maire explique que le PLU est une image du territoire communal à long terme. Son existence antérieure aurait permis d'éviter certains travaux pas très heureux. Il ajoute que l'EPFL pourrait porter l'acquisition de l'ancien bâtiment des archives, propriété d'un agent immobilier en difficulté financière, en vue d'une réhabilitation en partenariat avec un bailleur social.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

3) Récompenses aux bacheliers

Afin de récompenser les nouveaux bacheliers, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire annuellement le bon d'achat à l'espace culturel de Leclerc Fameck d'une valeur de 30 euros.

4) Encaissement d'une recette

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite d'un sinistre ayant occasionné d'importants dommages à un immeuble privé, la Commune a relogé en urgence son occupante durant quatre mois.

Les frais d'hébergement lui ont été remboursés par son assureur, qu'elle rembourse donc à son tour à la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 752 du budget principal une recette de 1 600 € qui correspond à 4 mois de loyer à 400 €.

5) Modification du tarif de location du théâtre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°06d du conseil municipal en date du 18 décembre 2001, les tarifs de location du théâtre ont été fixés comme suit :

- ½ journée : 763 €
- 1 journée : 1 145 €

Pour des raisons de cohérence et après accord de la commission des finances, il propose de modifier ces tarifs de la façon suivante à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Associations, écoles ou organismes dans le cadre d'un partenariat avec la collectivité validé par la commission culture : 900 €/jour
- centre socio-culturel de Serémange : gratuité.
- professionnels : 1 050 €/jour

Madame WAX cite l'exemple du foyer socio-éducatif qui loue parfois le théâtre. Le maire répond par l'affirmative à Monsieur LUCCHESI qu'effectivement, peu de personnes louent cet équipement.

Accord unanime.

6) Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle, organisme de droit privé au service des Mosellans et de leur territoire, dont la mission consiste notamment à développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il accompagne également les élus locaux dans leurs projets d'aménagement, de construction et conseille gracieusement les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité et dans leurs projets d'aménagement et réhabilitation.

Le montant de la cotisation s'élève à 0,16 € par habitant, soit, pour Serémange-Erzange, $4\,391 \times 0,16 \text{ €} = 700 \text{ €}$ (montant arrondi à la dizaine inférieure).

Monsieur LUCCHESI s'interroge sur l'intérêt de cette adhésion au regard du peu de possibilités de développement sur le territoire.

Monsieur le Maire lui répond que le CAUE délivre des conseils gratuits aux particuliers dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de réhabilitation par exemple. Il sera nécessaire de communiquer sur ces prestations.

Face à l'hésitation du groupe de Monsieur LUCCHESI, Monsieur le Maire propose de tirer le bilan au bout d'une année d'adhésion et de décider ensuite formellement d'une éventuelle reconduction.

Monsieur GORETTI précise que le CAUE sera invité lors des réunions du PLU. Madame GUEDRA souhaite que le CAUE présente son activité en réunion du conseil.

Monsieur le Maire estime que l'adhésion au CAUE est particulièrement pertinente en parallèle au travail du bureau d'études et de la Commune sur le projet de PLU.

Madame WAX pense qu'effectivement le CAUE peut aider la population en attendant l'approbation du PLU. Quand elle était dans la majorité, la commune adhérait et consultait le CAUE pour toutes les constructions, notamment Schuman et Jean Monnet (constructions MOSELIS).

Vote : 21 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Guedra et Nicolas, Messieurs Rafaschieri et Lucchesi)

7) Attribution de subventions

Sur proposition de la commission des finances réunie le 11 octobre 2018, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Fensch Vallée Handball (participation St Jean 2018) hors M. LEBER	500.00 €
- RSSe (participation 14 juillet 2018)	600.00 €
- Cultura Brasil (participation festival 2018 Arts et Culture)	87.50 €
- Centre socioculturel (participation sortie CME)	947.00 €
- Amicale du personnel communal (solde subvention 2018)	15 000.00 €
- Club Tennis (subvention exceptionnelle suite au vol au club de tennis)	500.00 €

a) Ecole primaire :

Coopérative :	$287 \times 7.20 = 2\,066.40 \text{ €}$
Animation :	$287 \times 4.20 = 1\,205.40 \text{ €}$
USEP :	$287 \times 5.00 = 1\,435.00 \text{ €}$

b) Ecole maternelle :

Coopérative :	$142 \times 8.00 = 1\,136.00 \text{ €}$
Animation :	$142 \times 4.80 = 681.60 \text{ €}$

TOTAL

6 524.40€

Monsieur Leber, membre du comité directeur du club de handball, ne prend pas part au vote.

Accord unanime.

8) Convention de participation Risque Santé

En décembre 2017, Monsieur le Maire a signé un contrat pour la mutuelle santé des agents communaux avec le groupement Gras Savoye Berger Simon / AXA.

Par délibération en date du 20 décembre 2017, le conseil municipal a fixé la participation de la Commune à 50 % de la cotisation fixée chaque année par catégorie de cotisant, à compter de janvier 2018.

Montant estimatif 2018 à la charge de la Commune : 32 500 €.

Afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour les agents, une mise de concurrence a été lancée au courant 2018.

Le mieux-disant est le groupement Gras Savoye Berger Simon / Territoria Mutuelle pour un montant total estimatif de 51 000 €.

Madame GUEDRA se souvient que l'amicale du personnel participait à la mutuelle.

Monsieur le Maire confirme, mais ce fonctionnement a été régularisé : la subvention versée par la Commune à l'amicale est diminuée d'autant (95 à 100 000 € auparavant, 25 000 € aujourd'hui).

A l'unanimité, les conseillers décident de :

- autoriser le maire à signer la convention de participation risque santé avec le groupement Gras Savoye Berger Simon / Territoria
- maintenir la participation de la Commune à 50 %, soit une estimation 2019 de 25 000 €.

9) Cession de l'immeuble sis 117 rue Charles de Gaulle - Modification

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 24 avril 2018, le conseil municipal a décidé de céder l'immeuble sis 117 rue Charles de Gaulle, cadastré section 7 n° 225/43, d'une contenance de 4a 67ca, au prix de 140 000 € et l'a autorisé à signer le compromis de vente y afférent.

Cependant, M. BOURNON et Mme BUDAK n'ont pu obtenir le financement nécessaire.

Par courrier en date du 6 septembre 2018, Messieurs Romain DE ANGELI et Jacky Jérémie MULLER, domiciliés respectivement 2 rue des Lilas à Serémange-Erzange et au 27 avenue Jeanne d'Arc à Fameck, ont manifesté leur souhait d'acquérir ce même immeuble au prix de 125 000 €, dont 5 000 € payables au mandataire, l'agence immobilière OPTIMHOME.

Des travaux d'envergure, liés notamment à l'absence de dalle du bâtiment, seront nécessaires.

Considérant l'intérêt de cette offre pour un bien dont l'absence d'occupation et le défaut d'entretien subséquent sont susceptibles de diminuer la valeur, à l'unanimité, M. RAFASCHIERI n'ayant pas pris part au vote, les conseillers décident :

- d'annuler la délibération en date du 24 avril 2018,
- de céder l'immeuble sis 117 rue Charles de Gaulle, cadastré section 7 n° 225/43, d'une contenance de 4a 67 ca à Messieurs Romain DE ANGELI et Jacky Jérémie MULLER,
- de fixer le prix de cession à 125 000 €, dont 5 000 € au mandataire, frais et accessoires à la charge des acquéreurs,
- de m'autoriser à signer l'acte de vente et tout autre acte à intervenir auprès de Maître GANGLOFF, notaire à Florange.

10) Désignation des lots de copropriété – vente 7 rue des Acacias

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 24 avril 2018 portant cession de l'appartement en copropriété sis 7 rue des Acacias, cadastré section 6 n° 117/15 à Madame Agnès ANTOINE.

Il convient de préciser les lots objets de la vente, en l'occurrence les lots n° 77, 80 et 88.

Monsieur Rafaschieri n'ayant pas pris part au vote, lesdits lots sont précisés dans la délibération.

11) Cession de la maison sise 2 rue de la Vigne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur HIEULLE Roger François et Madame BRUNEAU épouse HIEULLE Sylvia Marie Pascale sollicitent l'acquisition de l'immeuble d'habitation sis 2 rue de la Vigne, cadastré section 19 n° 263 et d'une superficie de 416 m².

Le 28 février 2018, le service des domaines a évalué ce bien à 170 000 €.

A l'unanimité, les conseillers décident de :

- de céder ledit immeuble à Monsieur et Madame HIEULLE au prix de 170 000 €, frais et accessoires à la charge de l'acquéreur,
- de m'autoriser à signer l'acte de vente et tout acte à intervenir auprès de Maître GANGLOFF, notaire à Florange.

12) Avenant n°07 au marché d'exploitation des installations thermiques

Ce point a déjà donné lieu à délibération lors de la réunion de juillet 2018. Il est donc annulé.

13) Avenant n° 08 au marché d'exploitation des installations thermiques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 7 décembre 2010 confiant le marché d'exploitation des installations thermiques de la Commune à la société DALKIA pour une période de huit ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2018.

Or, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch organise un groupement de commandes pour l'ensemble de ses communes membres. Afin de permettre l'harmonisation de l'ensemble des marchés en cours, le marché commun débutera le 1^{er} mai 2019.

Dans l'objectif de profiter des opportunités économiques et financières du groupement de commandes de la CAVF, la commission d'appel d'offres a décidé de prolonger le marché actuel jusqu'au 30 avril 2019.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit là d'une mutualisation d'un marché. Deux communes sont aujourd'hui concernées, à savoir Nilvange et Serémange, dont l'échéance des contrats coïncide avec celle de la CAVF. Les autres communes intégreront certainement le marché à l'échéance de leurs contrats respectifs.

Monsieur GORETTI ajoute que l'avenant à intervenir intégrera les installations thermiques de la maison médicale en contrepartie des redevances annuelles suivantes :

P2 - Avenant n°8 1 820.00 € HT soit 2 184.00 € TTC

P3 - Avenant n°8 990.00 € HT soit 1 188.00 € TTC

Monsieur le Maire précise que le P3 concerne le maintien des investissements, le P2 la maintenance et le P1 les fluides.

Réajustement au 1^{er} janvier 2019 des paramètres de l'énergie P1 du site N° 2 théâtre :

P1 Base : 13 625.00 € HT soit 16 350.00 € TTC

P1 - Avenant N° 8 9 862.23 € HT soit 11 834.68 € TTC

Accord unanime.

14) Budget Supplémentaire principal 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 5 juillet 2018, elle a décidé de :

- intégrer les restes à réaliser 2017, soit 1 254 219.01 € en dépenses et 874 516.52 € en recettes d'investissement, soit un déficit d'investissement de 379 702.49 € ;
- reporter le déficit de fonctionnement 2017, soit 29 323.02 €, en section de fonctionnement 2018.

Ces éléments sont repris dans le budget supplémentaire principal 2018, dont le projet a été joint à la convocation.

Le budget supplémentaire intègre les modifications en dépenses rendues nécessaires au fur et à mesure de l'exécution du budget prévisionnel.

En fonctionnement : le volume global de la section n'est pas modifié et reste équilibré à 4 788 707,20 € ; seules les dépenses sont modifiées.

- chapitre 011 « Charges à caractère général » : augmentation de 51 466,98 €
- chapitre 012 « Charges de personnel » : diminution des crédits à hauteur de 67 840 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : diminution de 35 000 € de subvention aux associations
- chapitre 66 « Charges financières » : diminution de 2 000 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : augmentation de 8 000 €.

En investissement : le volume global de la section est équilibré à 2 077 914,52 €.

- En recettes : augmentation de 150 000 € du chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » tenant compte d'un prix de vente moindre de l'immeuble sis 117 rue de Gaulle (- 20 000 €) et la cession de la maison 2, rue de la Vigne à hauteur de 170 000 €.
- En dépenses : diminution de 346 847.28 €
 - chapitre 016 « Emprunts et dettes assimilées » : le remboursement de l'emprunt peut être diminué de 30 000 € dans la mesure où les 100 000 € budgétés n'ont pas été mobilisés ;
 - chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : suppression des crédits ouverts à l'article « Frais d'insertion », soit 40 320 € et diminution de 3 410 € à l'article 2051 « Concessions et droits similaires » ;
 - chapitre 21 « Immobilisation corporelles » : diminution de 62 050 € au vu des engagements et des besoins prévisibles jusqu'au 31 décembre 2018 ;
 - pour les mêmes raisons, diminution de 335 167.28 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

Monsieur le Maire souhaite désormais par opérations et autorisations de projet pour plus de transparence. Il souligne la contrainte qui pèse sur le budget communal. Ainsi, 45 000 € de DGF étaient inscrits au budget primitif alors que 11 000 € seront perçus. Il est vraisemblable qu'en 2019, une part de DGF doit être reversée à l'Etat. Des économies sur la flotte automobile, sur les assurances ont déjà été opérées et vont se perpétuer. Cependant, les charges de personnel sont rigides : le peu de souplesse réside dans le non remplacement du personnel en retraite. Toutefois, la construction des logements sociaux permettra de ne plus être pénalisé au regard de la loi SRU.

Madame GUEDRA souhaiterait que soit créée une centrale d'achat à la CAVF, qui concentrerait tous les achats pour des économies d'échelle. La situation n'ira pas en s'améliorant, la mutualisation est indispensable.

Monsieur le Maire répond qu'il travaille dans cette optique, notamment pour la maintenance informatique actuellement.

Monsieur Leber regrette qu'à terme les communes soient appelées à disparaître.

Monsieur le Maire évoque le débat sur la métropolisation avec Thionville et la communauté d'agglomération Portes de France. Serémange-Erzange sera alors la portion congrue de la métropole. Il ajoute que le centre de tri pourrait être réalisé à Europort, avec la création d'une usine de méthanisation et d'incinération sur le secteur. S'il s'oppose fermement à la disparition des communes et ne cessera de se battre pour les préserver, il trouve intéressant de travailler dans le cadre de la coopération intercommunale.

Accord unanime.

15) Débat sur le rapport de la chambre Régionale des comptes relatifs à la gestion de la CAVF

Le rapport est téléchargeable sur le site de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et consultable en mairie bureau du secrétariat général. Il a été transmis aux têtes de liste avec la convocation à la réunion du conseil municipal.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CAVF concernant les exercices 2011 et suivants est soumis à débat au sein du conseil municipal.

Après quelques interrogations sur l'intérêt de ce débat, dans la mesure où l'avis des conseillers n'aura aucun impact, Monsieur LUCCHESI apprécie l'existence même du rapport qui formalise et donne plus de force à des informations connues de tout le monde.

A l'inverse, Monsieur le Maire voit en ce document une incitation à se poser des questions. En effet, les finances de la CAVF permettraient, par exemple, la construction de l'hôtel de communauté pour un coût initial de 7,1 millions d'euros. Cependant, des travaux supplémentaires, dus notamment à l'ancienneté du bâtiment (ex : problème de fondations, 900 000 € en sus), qui implique une absence de fonctionnalité (ex : où installer le service de communication ou la salle du conseil communautaire ?). Compte tenu de l'envergure des travaux sur un bâtiment ancien, qui plus est protégé au titre des monuments historiques, le coût final de 11 millions d'euros n'est pas aberrant. L'immobilisme aurait contribué à la dégradation du bâtiment de l'horloge et de l'aile ouest du château. Aucune malversation n'est à déplorer.

Monsieur LEBER s'étonne de la surprise manifestée par certains conseillers communautaires. Monsieur LUCCHESI ajoute que la procédure semble avoir échappé à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire explique que des décisions ont été prises en réunion de chantier pour ne pas ralentir le chantier, décisions dont il a été rendu compte en réunion du conseil.

Concernant les piscines de la CAVF :

Au vu de la fréquentation record de Féralia, les élus insistent sur la nécessité de garder les trois piscines communautaires, alors que beaucoup d'enfants ne savent pas nager en sortant de l'école. Ces outils doivent servir aux enfants des EPCI extérieurs, à un prix différent. C'est d'autant plus flagrant aujourd'hui, à l'heure où le gouvernement travaille sur les 35 heures.

Monsieur le Maire pense que le débat permet une mise à plat du rapport à plat pour pointer les éléments de gestion à améliorer.

Madame GUEDRA regrette un train de vie dispendieux au regard du contexte budgétaire et financier actuel. Elle cite pour exemple le coût élevé de Féralia, l'installation d'une structure à 150 000€ sur un rond point à Florange.

Monsieur Vasco quitte la salle à 20h42.

Monsieur le Maire corrige l'information donnée par Madame GUEDRA : la structure était à l'abandon dans les ateliers hayangeois et a été récupérée. En contrepartie, la CAVF a ensuite versé un fonds de concours de 150 000 € à la Ville de Hayange.

Madame GUEDRA souhaite que cessent ces dépenses choquantes alors que les contribuables sont soumis à des efforts financiers. Une cohérence est nécessaire à une crédibilité et à une légitimité politiques. D'où l'intérêt de suivre les recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur LEBER se dit toutefois écoeuré par l'exploitation qui a été faite de ce rapport à l'encontre de Monsieur TARILLON, qui ne peut être accusé de malversation. Monsieur le Maire partage ce point de vue.

16) Divers

Monsieur le Maire répond aux questions écrites posées par les membres de l'opposition.

Liste conduite par M. Lucchesi "Avec nous, pour vous"

Question n°1

Le Sivom couvre quelques 600 foyers sur Serémange-Erzange. Il n'y a pas de monopole et les fourreaux qui servent à passer la fibre n'appartiennent pas au Sivom. Peut-on envisager une mobilisation pour attirer un nouvel opérateur pour les autres foyers ?

Réponse

La fibre est en cours d'installation par le SIVOM. La commune ne fera pas d'investissement supplémentaire. Par contre, si un autre opérateur a l'intention d'investir, la Commune ne s'y

opposera pas. Compte tenu du coût des travaux, il est peu probable que SFR ou Orange s'installe sur le réseau pour le moment.
Monsieur le Maire précise à Monsieur LUCCHESI que pas plus de deux personnes ont demandé la fibre.

Madame WAX indique que chez SFR ou Orange, il est répondu que le SIVOM a l'exclusivité du réseau, ce que dément le maire : le SIVOM a l'exclusivité de la fibre qu'il installe, mais il accueille volontiers d'autres opérateurs. Pour rappel, le coût estimatif pour la CAVF était entre 15 et 20 millions d'euros. SFR est déjà en situation de monopole sur cinq communes de la CAVF, à laquelle l'entreprise est condamnée à payer des indemnités supplémentaires. Il est peu vraisemblable que celles-ci soient réellement versées, au risque de créer un précédent.

Monsieur LALY estime que les prestations du SIVOM sont très chères, alors que l'accès à la télé est impossible avec SFR selon Monsieur LEBER.

Madame WAX regrette encore une différence de traitement entre les différentes communes de la vallée.

Monsieur le Maire note toutefois que le SIVOM intervient en dépannage dans la journée, alors que quinze jours peuvent être nécessaires pour d'autres opérateurs.

Monsieur LUCCHESI a l'impression que le SIVOM est en situation de monopole, contesté par personne. Monsieur le Maire explique qu'un éventuel opérateur devrait installer la fibre sur le secteur, ce qui présenterait un risque financier eu égard au nombre de prises et impliquerait une participation financière de la commune qu'il exclut.

Monsieur GORETTI estime qu'il n'appartient pas à la collectivité de rencontrer la population pour s'enquérir de l'opérateur avec lequel elle souhaite s'engager. Si les habitants manifestent leur intérêt, un autre opérateur s'installera peut-être.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il sera demandé au SIVOM de procéder à une campagne de démarchage auprès de la population

Question n°2

Pourquoi avoir supprimé le feu rouge face à la boulangerie et à la salle des fêtes, sachant que plusieurs accidents ont déjà eu lieu sur de simples passages pour piétons et que ce passage est plus fréquenté que les autres ?

Réponse

La suppression est consécutive aux résultats de l'étude des flux de circulation menée par la CAVF. De plus, le passage est doté d'un îlot de protection et la chaussée est rétrécie.

Des places de stationnement ont également été rajoutées rue Scheltienne pour la boulangerie. Une nouvelle étude de circulation sera menée avant les travaux du deuxième tronçon, qui ne seront entrepris qu'en 2020 pour éviter l'effet ciseau des finances à la CAVF.

Question n°3

La revue de l'organisation du temps de travail pour les salariés de la commune doit permettre d'assurer un service public de qualité tout en étant suffisamment flexible pour satisfaire également les employés communaux (comme par exemple la souplesse des horaires en été). La gestion des heures supplémentaires pourrait être améliorée.

Y aura-t-il pour 2019 un véritable suivi des heures supplémentaires ?

Réponse

Un contrôle des heures supplémentaires a déjà été opéré en 2017, menant à leur diminution. Il a été poursuivi en 2018 et l'organisation souhaitée à partir du 1^{er} janvier 2019 devrait permettre d'assurer un service public de qualité pour recourir le moins possible aux heures supplémentaires.

Dans cet esprit, le maire a demandé aux associations qu'elles rangent les bancs et les tables à l'issue d'une réunion ou manifestation organisée de leur propre chef, afin d'éviter le versement d'heures supplémentaires aux agents.

Question n°4

Les problématiques de dégradation et surveillance ne sont pas réglées. Quelles mesures pourrions-nous prendre soit pour élargir / adapter les passages de contrôle (policier municipal ou autre), soit mettre en place de nouveaux dispositifs (caméras) ? Ou bien y a-t-il d'autres possibilités ?

Réponse

Depuis le courrier du maire adressé au Préfet en date du 2 octobre 2018, il a rencontré le commissaire Houarau de Thionville et le Major Anselmi du commissariat de Hayange. Il a été convenu de mener des actions conjointes entre la police nationale et la police municipale. Les premiers résultats sont intéressants. La préoccupation première du maire est de garantir la sécurité des citoyens.

Ainsi, suite à l'investigation menée par le policier municipal, des patrouilles supplémentaires ont circulé et ont appréhendé une personne qui circulait à vélo et s'appêtait à commettre des dégradations.

Madame GUEDRA évoque d'autres dispositifs, tels que les Voisins vigilants.

Monsieur le Maire indique que l'acquisition de caméras de prévention à installer sur la place Adrien Printz et ses alentours sera inscrite au budget 2019.

Monsieur GORETTI répond à Monsieur Gorette que le dysfonctionnement des caméras au tennis est réglé. Cependant, le tennis et le secteur Bosment ne bénéficient que d'une liaison hertzienne. Il a donc demandé au SIVOM de se servir des fourreaux pour installer de la fibre et relier le tennis et le parc Bosment à la mairie sans passer par l'antenne, pour une meilleure efficacité. Il est dans l'attente d'une estimation chiffrée.

Prochain conseil :

Nous souhaiterions faire un point sur l'activité de Colruyt au prochain conseil. La société est privée, donc nous ne demandons pas de comptes, il s'agit de nous assurer que les Serémangeois-Erzangeois jouent le jeu de ce service de proximité à coût compétitif.

Réponse

Un point sur Colruyt sera dressé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Liste conduite par Michelle WAX "Serémange-Erzange passionnément"

Question n°1

Quand aurons-nous la fibre à Serémange-Erzange ?

Réponse

La réponse a été donnée précédemment.

Question n°2

Y a-t-il des travaux prévus (création d'une issue de secours) à l'étage de la "Salle Imagine" rue de la Paix ?

Réponse

Monsieur GORETTI répond que, lors de sa réunion de 2011, la commission communale de sécurité a estimé que, dans la mesure où la jauge de 20 personnes présentes n'est pas dépassée, une seule sortie est suffisante.

Il convient toutefois de ne pas bloquer la sortie de secours.

Des travaux conséquents seraient nécessaires pour créer une issue de secours, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. A noter que la mairie ne dispose pas du nombre de personnes présentes à la salle.